

**MUNICIPALITE DE
SAINT-VALERE**



**BUDGET 2024
FAITS SAILLANTS**

BUDGET 2024

LES PRINCIPES DE BASE

Le rôle d'évaluation foncière

En vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, la MRC d'Arthabaska doit procéder à la confection et à la mise à jour des rôles d'évaluation foncière des municipalités locales. Ainsi donc, elle applique les règlements et normes adoptés par le gouvernement du Québec. En d'autres termes, un rôle d'évaluation foncière est l'inventaire de tous les immeubles situés sur le territoire d'une municipalité. Il est en vigueur pour une période de 3 ans. Il indique la valeur de chaque propriété sur la base de sa valeur réelle. La valeur réelle ou vénale d'une propriété est sa valeur d'échange sur un marché libre et ouvert à la concurrence. Il s'agit du prix le plus probable que pourrait payer un acheteur pour une propriété lors d'une vente de gré à gré. Pour déterminer la valeur réelle d'un immeuble, l'évaluateur municipal se sert de ses caractéristiques physiques et des ventes de propriétés comparables réalisées dans le secteur. Pour le rôle triennal d'évaluation 2024-202-2026, la banque de données inclut les transactions jusqu'au 1er juillet 2022. Les principaux éléments qui influencent la valeur des propriétés résidentielles sont entr'autres:

- Le secteur ;
- Les dimensions du terrain ;
- La superficie habitable ;
- L'âge apparent, soit l'âge corrigé qui tient compte de toute rénovation ou de tout ajout majeur ;
- La qualité de la construction.

La taxe foncière C'est sur la base des valeurs inscrites au rôle d'évaluation que sont établis les taux des taxes foncières générales et spéciales s'il y a lieu. La Loi sur la fiscalité municipale permet à la municipalité de choisir le mode de taxation ; la taxe foncière générale ou la taxe à taux variés. Sept catégories de taux sont possibles ;

- 1o Immeubles non résidentiels ;
- 2o Immeubles industriels ;
- 3o Immeubles de 6 logements ou plus ;
- 4o Terrains vagues desservis ;
- 5o Immeubles forestiers
- 6o Immeubles agricoles
- 7o Résiduelle (taux de base)

Il est à noter que le taux de base s'applique à l'ensemble des immeubles résidentiels de moins de six logements, et ce, sans distinction entre les résidences permanentes ou saisonnières, ni même avec les camps de chasse. Le taux de la taxe foncière générale sert à combler la différence entre le total des dépenses prévues au budget et les revenus provenant de différentes sources tels les compensations gouvernementales, les subventions et les services rendus.

FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2024

Dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation

En octobre dernier soit le 25, le service d'évaluation de la MRC d'Arthabaska a déposé le nouveau rôle pour les années 2024-2025-2026. Le montant de ce nouveau rôle d'Évaluation accuse un montant de 240,944,000.00\$ vs 171,384,000.00 pour l'année 2023

Secteur	<u>Valeur au rôle</u>
	2024
Évaluation Résidentielle	115 778 200,00
Évaluation Commerciale	952 600,00
Évaluation Transport	379 300,00
Évaluation Industriel	14 881 300,00
Évaluation Services	1 025 800,00
Évaluation Production agricole, foresti	102 905 000,00
Évaluation non exploités, étendu d'eau	5 021 800,00
Total rôle d'évaluation	240 944 000,00

- Pour l'ensemble de la municipalité il s'agit d'une hausse de 69,560,000.00 \$, soit 40.59 %.

Report de dépenses :

➤ La réalisation de certains projets prévus en 2023 a été reportée à 2024

Taxe foncière : ➤

Des taxes foncières générales sont, par les présentes, imposées et seront prélevées sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation établi ainsi :

Taux de taxe foncière générale : 0,50 \$ du 100 \$ d'évaluation

Taux de taxe foncière voirie locale : 0,15 \$ du 100 \$ d'évaluation

Taux de taxe foncière sécurité publique : 0,15 \$ du 100 \$ d'évaluation

Taux de taxe au règlement d'emprunt 390-2022 : 0,05 \$ du 100 \$ d'évaluation

➤ Pour 2024, Le total des taxes foncières, générale et spéciale, est de 0.8500 \$ / 100 \$ d'évaluation ;

• Cela représente une diminution de 0.095 \$ / 100\$ d'évaluation par rapport au budget 2023.

Révision des tarifs des services municipaux :

➤ Comme chaque année, les tarifs des services municipaux sont revus annuellement en fonction des dépenses qui s'y rattachent. Ces derniers sont établis selon la formule « utilisateur-payeur ».

. Seul le tarif environnement camps de chasse demeure inchangé.

Variation budgétaire :

➤ La municipalité ne fait pas exception et est, comme tout citoyen, assujettie à l'augmentation des prix à la consommation (IPC).

➤ L'IPC, ajouté à l'augmentation du nouveau rôle d'évaluation a rendu très difficile la préparation du budget 2024 pour les élus.

Rémunération :

➤ Comme prévu au Règlement 2023-399 sur la rémunération des élus adopte par résolution 700-2023 lors de la séance du 04 décembre 2023, la rémunération a été augmentée de 2 %, équivalant à l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada au 30 juillet 2023.

Poste	Rém. 2024	Alloc. Dép. 2024	Total 2024
Maire	16 645,38 \$	5 548,46 \$	22 193,84 \$
Conseiller 1	8 322,18 \$	2 774,06 \$	11 096,24 \$
TOTAL	24 967,56 \$	8 322,53 \$	33 290,09 \$

Investissements 2024

Nombreux sont les projets totalisant 5,426,017.53 \$ que compte réalisés le conseil municipal pour les 3 prochaines années dont la construction d'un nouveau garage flambant neuf.

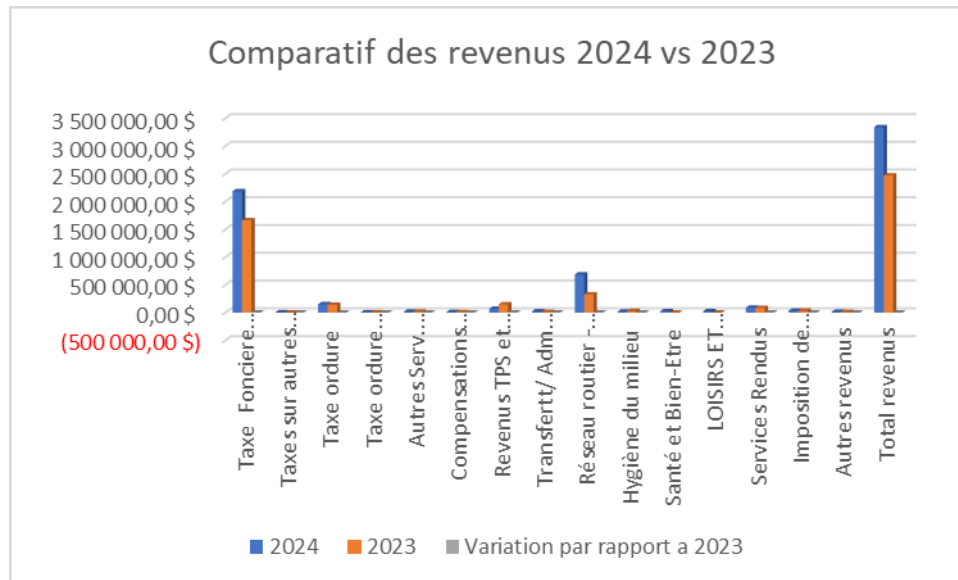
2,353,610.52 \$ sont prévus comme projet d'investissement pour 2024

1,042,,407.01 sont prévus comme projet d'investissement 2025

2,030,000.00 sont prévus comme projet d'investissement pour 2026 Ci-dessous le tableau ventilant le PTI 2024-2026

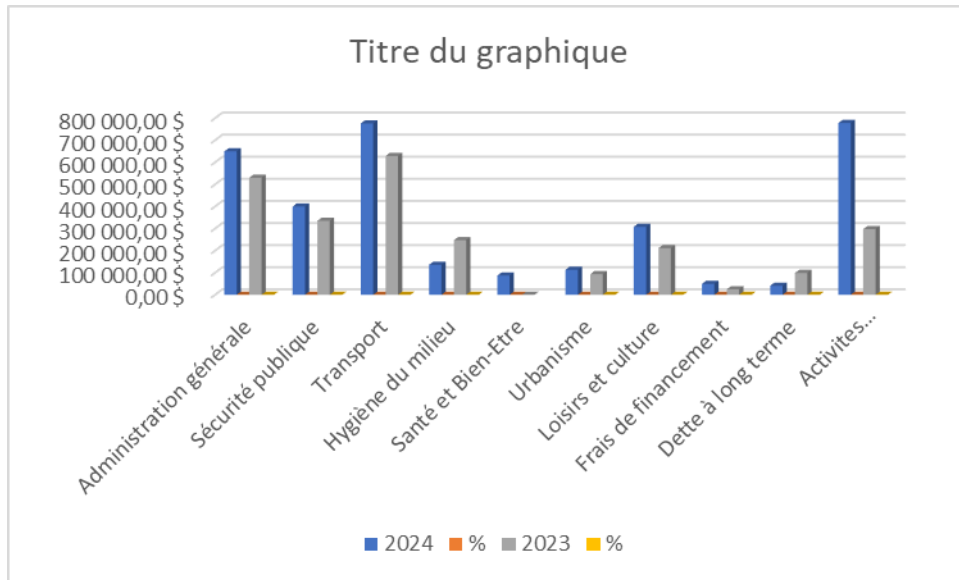
Statistique des Revenus

Revenus	2024	2023	Variation par rapport a 2023
Taxe Fonciere Generale	2 288 968,00 \$	1 662 259,00 \$	37,70%
Taxes sur autres bases	3 804,62 \$	0,00 \$	
Taxe ordure	150 000,00 \$	140 220,00 \$	6,97%
Taxe ordure commerciale	5 000,00 \$	3 380,00 \$	47,93%
Eau	155 000,00 \$	143 600,00 \$	7,94%
Matieres Residuelles	15 000,00 \$	15 000,00 \$	0,00%
Compensations tenant lieu de taxes	8 332,00 \$	7 432,00 \$	12,11%
Revenus TPS et TVQ	66 388,00 \$	147 500,00 \$	-54,99%
Transfert/ Adm generale	21 000,00 \$	10 120,00 \$	107,51%
Réseau routier - Voirie municipale	685 243,00 \$	197 638,00 \$	246,72%
Hygiène du milieu	15 344,00 \$	15 344,00 \$	0,00%
Santé et Bien-Etre	25 000,00 \$	0,00 \$	
LOISIRS ET CULTURE	24 000,00 \$	- \$	
Services Rendus	88 924,40 \$	82 528,00 \$	7,75%
Imposition de droits	33 304,62 \$	33 652,00 \$	-1,03%
Autres revenus	12 000,00 \$	9 500,00 \$	26,32%
Total revenus	3 597 308,64 \$	2 468 173,00 \$	45,75%



Les charges

Charges	2024	%	2023	%
Administration générale	649 717,13 \$	19,46%	530 214,00 \$	21,48%
Sécurité publique	399 945,00 \$	11,98%	335 063,00 \$	13,58%
Transport	776 300,44 \$	23,25%	628 848,00 \$	25,48%
Hygiène du milieu	136 078,95 \$	4,08%	247 353,00 \$	10,02%
Santé et Bien-Etre	86 991,00 \$	2,61%	0,00 \$	
Urbanisme	113 225,00 \$	3,39%	93 444,00 \$	3,79%
Loisirs et culture	307 914,71 \$	9,22%	211 577,00 \$	8,57%
Frais de financement	49 498,67 \$	1,48%	25 000,00 \$	1,01%
Dettes à long terme	41 000,00 \$	1,23%	99 118,00 \$	4,02%
Activités d'investissement	778 376,12 \$	23,31%	297 556,00 \$	12,06%
	3 339 047,02 \$	100,00%	2 468 173,00 \$	100,00%



 MUNICIPALITÉ DE <i>Saint-Valère</i> BRILLER PAR SON AUDACE		
<u>Masse salariale</u>	2024	%
Conseil Municipal	66 578,46	9,93%
Administration generale	165 839,28	24,72%
Loisirs et culture	46 690,00 \$	6,96%
Bibliothèque	15 600,00	2,33%
Urbanisme	257 058,44	38,32%
Securite Publique	5 770,00	0,86%
Urbanisme	113 225,00 \$	16,88%
	670 761,17	100,00%

Masse Salariale 2024

